

Article 1 : Société organisatrice et nature de l'opération

La société Dbx Créations, dont le siège social est 1465 avenue de Maurin, Citée Fleurie A1, 34070 Montpellier ci-après dénommée la Société, met en place sur le Site Internet <http://concoursfacile.online.fr> un jeu gratuit sans obligation d'achat, ci-après dénommé le Jeu "Concours Facile Online".

Article 2 : Durée du jeu

Le Jeu "Concours Facile Online" débutera le 01 juillet 2010 pour finir le 01 juillet 2020. La Société se réserve le droit de proroger sa durée ou mettre fin prématurément à son déroulement, sans préavis ni justification, quelle que soit la raison de cette décision.

Article 3 : Participation au jeu

Est autorisée à participer toute personne majeure résidant en France métropolitaine, Belgique, Luxembourg et Suisse, excepté le personnel de la Société Dbx Créations.

La participation au Jeu "Concours Facile Online" ne pourra se faire que par le biais du Site Internet Concours Facile Online, accessible à l'adresse <http://concoursfacile.online.fr>.

La Société garantit aux participants la réalité des gains proposés, son entière impartialité quant au déroulement du Jeu, et de préserver, dans la limite de ses moyens, une stricte égalité des chances entre tous les participants.

Article 4 : Modalités du jeu

Le jeu est accessible par un simple appel téléphonique à un service Audiotel (numéro dit "surtaxé") ou par SMS.

Principe : le joueur doit appeler le numéro indiqué sur le site d'un prestataire de services de ce type (numéro surtaxé) ou envoyer un SMS dont le numéro est indiqué sur le site. Un automate téléphonique vous communiquera un code numérique ou alphanumérique selon le prestataire de service.

Le lot, gain ou loterie est ensuite attribué à un participant tiré au sort au bout d'un certain nombre d'appels.

Exemple : Jeu avec un gain de 10 euros tous les 10 appels : le gain sera attribué à l'un des joueurs ayant validé un code par tranche de 10 appels effectués.

La Société se réserve le droit de modifier, sans aucun préavis, la teneur des gains proposés.

Article 5 : Dotation, valeur et nature des lots

5.1 Dotations

Il est rappelé que le Jeu du site Internet <http://concoursfacile.online.fr> permet aux internautes de gagner des prix, ci-après désignées :

Cette liste ci-dessous est donnée à titre indicatif et peut être modifiée par l'organisateur dans le respect de la réglementation en vigueur et selon l'évolution du site <http://concoursfacile.online.fr>.

- 1 virement de 10 euros (valeur maximum :10 euros)
- 1 baladeur Mp3 'Neo Buzzy' (valeur maximum : 30 euros)
- 1 console de jeu 'nintendo DS Lite' (valeur maximum :120 euros)
- 1 GPS 'Navigon 1200' (valeur maximum : 80 euros)
- 1 appareil photo 'Kodak' (valeur maximum : 80 euros)

1 figurine 'Nanael', fabrication Medicos (valeur maximum : 20 euros)

1 netbook 'Samsung N150' (valeur maximum : 250 euros)

La Société se réserve le droit d'augmenter, à tout moment, le nombre d'articles mis en jeux, sans préavis ni justification.

La Société s'engage à adresser par courrier ou tout autre moyen à sa disposition, au plus tard 60 jours après un succès au Jeu "Concours Facile Online", le gain aux coordonnées postales indiquées par l'internaute sur le Site

<http://concoursfacile.online.fr>. En cas de problème de livraison (délais de réception des lots supérieurs à 60 jours) le Joueur gagnant est invité à se rapprocher de la Société dans les meilleurs délais. Après un échec de livraison d'un gain à un gagnant pour des raisons n'engageant pas la compétence de la Société, le dit gain devra être retiré par le gagnant au siège de la Société.

Les prix offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit, sauf dans le cadre de la garantie des matériels qui en bénéficient.

5.2 Principes d'attribution

Si, pour des raisons externes à la Société, un article n'était plus disponible, la Société s'engage à faire parvenir au Joueur gagnant un article de prix équivalent.

La Société se réserve le droit de modifier, sans aucun préavis, la teneur des gains proposés. A chacune de ces modifications, la Société avertira les internautes des changements effectués.

Article 6 : Gratuité du jeu

La participation au jeu concours Concours Facile Online étant strictement gratuite et sans obligation d'achat de biens et de services, la Société remboursera, sur simple demande du Joueur accompagnée des documents exigés (voir ci-après):

- Dans le cas d'une transaction par audiotel, les frais de connexion depuis un téléphone fixe au Service audiotel de Concours Facile Online accessible par le numéro audiotel correspondant au pays d'appel et liés à ladite participation au jeu "Concours Facile Online", ainsi que les frais d'affranchissement afférents aux demandes de remboursement y afférente sur les bases d'un appel par mois et par joueur.

- Adresser sa demande par écrit à l'adresse de la Société ci-après:

Dbx Créations, 1465 avenue de Maurin, Cité Fleurie A1, 34070 Montpellier.

- Accompagner sa demande des pièces suivantes :

- relevé d'identité bancaire (RIB),

- photocopie d'un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport),

- Original d'un justificatif de domicile (facture EDF-GDF ou France Télécom),

- Original de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique, en précisant la date et l'heure de la communication. (Ces données seront vérifiées, la Société conservant en mémoire les dates et heures d'entrée et de sortie.)

Toute demande incomplète, envoyée à une mauvaise adresse ou erronée ne pourra être prise en compte.

Notamment, aucune demande de remboursement par courrier électronique ou appel téléphonique ne pourra être prise en compte.

Aucune réclamation ne pourra être acceptée. La demande de remboursement doit être faite dans un délai maximal de quatre vingt dix (90) jours après la participation pour laquelle le Joueur exige le remboursement des frais de connexion, le cachet de la poste faisant foi. Lorsque le Joueur souhaite être remboursé pour plusieurs participations, il doit envoyer des demandes de remboursement séparées.

Chaque participation fera donc l'objet d'une demande de remboursement distincte et d'un courrier spécifique. Le Joueur ne pourra obtenir le remboursement de ses frais téléphoniques que si sa participation au jeu "Concours Facile Online" est valide.

Le Joueur ne pourra obtenir le remboursement de ses frais téléphoniques que si le Joueur est bien le titulaire de la ligne téléphonique utilisée pour la participation au jeu "Concours Facile Online". A défaut, le Joueur devra joindre une autorisation écrite du titulaire de la ligne téléphonique utilisée stipulant très précisément que : "Le Joueur (Nom et prénom indispensables) est autorisé à utiliser la ligne téléphonique dont le numéro d'appel est le suivant : " numéro ", pour appeler le Service audiotel de la Société au numéro audiotel correspondant au pays d'appel afin de participer au Jeu "Concours Facile Online".

La Société ne saurait être tenue responsable d'une utilisation non autorisée de la ligne téléphonique d'un tiers par le Joueur

pour participer au Jeu "Concours Facile Online".

Les frais postaux et de copie liés à l'envoi de la demande de remboursement : Ils seront également remboursés sur simple demande écrite concomitante à la demande de remboursement des frais de participation, sur la base du tarif postal lent en vigueur au moment de la demande et sur la base d'un forfait de cinq (5) centimes d'Euro par photocopie.

Article 7 : Cookies et confidentialité

La Société garantit au Joueur le respect et la confidentialité de ses données personnelles, conformément à la Loi Informatique et Libertés.

Le Site Internet <http://concoursfacile.online.fr> utilise des cookies, stockés sur l'ordinateur du Joueur de manière transparente, et destinés à mémoriser des données de jeu. La Société garantit qu'en aucun cas, ces cookies ne pourraient être utilisés par la Société afin de compromettre la confidentialité des données traitées.

La participation au jeu inclue l'acceptation par le système de navigation internet de l'internaute des "cookies", outils indispensables à la protection antifraude du jeu. La Société ne peut être tenue pour responsable du mauvais paramétrage du navigateur internet de l'internaute quand à l'acceptation des dits cookies.

Article 8 : Responsabilité de la société

La Société ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du Site pour un navigateur donné. Il en est de même pour le mauvais fonctionnement du Serveur Audiotel pour des raisons non imputables à la Société.

La Société ne garantit pas que le Site <http://concoursfacile.online.fr> fonctionne sans interruption ou qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés.

De plus, la Société ne garantit pas que son Site de jeu, les serveurs qui y donnent accès et/ou les Sites tiers pour lesquels apparaissent des liens hypertextes ne contiennent pas de virus ou d'autres composants susceptibles de causer un dommage aux biens et aux personnes.

En aucun cas la Société ne saurait être tenue pour responsable d'une perte de données ou d'une détérioration de ces données.

La Société ne pourrait être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de notre serveur Internet pour une raison quelconque, etc.) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.).

Plus généralement, la Société ne pourra être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un Joueur à son Jeu. La participation du Joueur vaut acceptation de cette condition. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 9 : Modification du présent règlement

La Société se réserve la possibilité de modifier le présent Règlement en fonction des modifications éventuelles du Site, du Service et de leurs exploitations.

Article 10 : Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement. La Société tranchera souverainement tout litige relatif au Jeu et à son Règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu. En participant au jeu, le Joueur certifie satisfaire toutes les conditions nécessaires pour jouer au Jeu et s'engage à utiliser le Site <http://concoursfacile.online.fr> en

respectant les conditions du présent Règlement ainsi que les lois et réglementations applicables au jeu promotionnel.